



## **CHALLENGE MONTAGNE 2023**

**Challenge validé en Comité Directeur du 7 MARS 2023**

### **Article 1. CHALLENGE**

La Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur organise un Challenge destiné à récompenser les licenciés des Associations Automobile et Karting de notre Ligue

Challenge Montagne Catégorie Sport (E2SC – DE – CM – CNF)

Challenge Montagne Féminin Catégorie Sport

Espoir Montagne Catégorie Sport

Challenge Montagne Catégorie Production (FC – F2000 – N/FN – A/FA – GT Sport – GTTS)

Challenge Montagne Féminin Catégorie Production

Espoir Montagne Catégorie Production

### **Article 2. PARTICIPATION CHALLENGE MONTAGNE**

Ces challenges se disputent **UNIQUEMENT** sur les épreuves de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur et sont réservés aux licenciés des A.S. de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur ayant une **licence annuelle**.

Le secrétariat de la Ligue validera les résultats reçus de chaque licencié après réception des Rapports de Clôture des épreuves transmis par les organisateurs.

Il est demandé à tous les organisateurs de transmettre un document avec le classement SCRATCH Final PACA avec la classe.

**Document demandé sous format EXCEL comportant : Nom, Prénom, code ASA et numéro de licence**

Tout licencié faisant l'objet d'une mesure disciplinaire F.F.S.A. ou de Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur sera exclu du challenge.

En cas de mise hors course d'un concurrent lors d'une épreuve, le concurrent perdra la totalité des points de l'épreuve concernée.

**Tout licencié ne souhaitant pas participer au Challenge de la Ligue, doit faire un mail au secrétariat pour se retirer de celui-ci.**

### **Article 3. ATTRIBUTION DES POINTS CHALLENGE MONTAGNE**

L'attribution des points se fera en fonction des classements et du nombre de partants de chaque épreuve.

L'attribution des points sera IDENTIQUE pour le Challenge Montagne Catégorie Sport et Challenge Montagne Catégorie Production

#### **Attribution des points :**

Pilote figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ	2 points
Pilote figurant sur le classement final	3 points



## Classement Général

1 <sup>er</sup>	6 points
2 <sup>ème</sup>	4 points
3 <sup>ème</sup>	2 points

## Classement par Classe

	1 partant	2 à 3 partants	4 à 6 partants	Plus de 6 partants
1 <sup>er</sup>	3	5	8	10
2 <sup>ème</sup>		3	6	8
3 <sup>ème</sup>			4	6
4 <sup>ème</sup>				4
5 <sup>ème</sup>				2

Ces points sont cumulables

Les coefficients suivants sont appliqués :

Course de côte Nationale :	coefficient 2
Course de côte Régionale :	coefficient 1

## Article 4 CLASSEMENT

Pour le classement final de chaque challenge, tous les résultats selon le règlement sont retenus.

Les pilotes ayant obtenu le maximum de points dans leur challenge seront déclarés vainqueurs.

Les ex aequo des challenges seront départagés, par le plus grand nombre de participations et si nécessaire aux meilleurs résultats de la classe de l'année

Les classements du Challenge Montagne Féminin Catégorie Sport et du Challenge Montagne Féminin Catégorie Production sont extrait du classement final du Challenge Montagne Catégorie Sport ou du Challenge Montagne Catégorie Production

Les classements " **ESPOIR MONTAGNE**" Catégorie Sport et Catégorie Production, sont extrait du classement final du Challenge du Challenge Montagne Catégorie Sport et du Challenge Montagne Catégorie Production et sont réservés aux licenciés nés après le 31.12.1998 (moins de 25 ans).

Les classements provisoires et définitifs sont diffusés sur le site de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur : [www.crsapaca.fr](http://www.crsapaca.fr)

Les participants à ces Challenges sont responsables de leur classement, et ils sont tenus de faire parvenir leurs remarques par mail auprès de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur, pour le premier semestre avant le 21 Juillet et pour le deuxième semestre avant le 1<sup>er</sup> Décembre.

**Les classements deviennent définitifs :**  
 Pour le 1<sup>er</sup> semestre - le 31 Juillet 2023  
 Pour l'Année 2023 – le 15 Décembre 2023



### Article 5 PRIX

Les prix suivants seront distribués :

<b>MONTAGNE Voiture SPORT</b>			
-	PILOTES	FEMININ	ESPOIRS
1er	500	400	500
2ème	400	300	
3ème	300	200	
4ème	200		
5ème	100		

<b>MONTAGNE Voiture PRODUCTION</b>			
-	PILOTES	FEMININ	ESPOIRS
1er	500	400	500
2ème	400	300	
3ème	300	200	
4ème	200		
5ème	100		

### TOUT CHALLENGE CONFONDU

**Les ASA sont tenues de faire parvenir à la Ligue le plus rapidement par mail :**

- la grille des partants
- les statistiques de départ trié par classe
- le « document » rapport de clôture avec les codes ASA et numéros de licences
- un classement Scratch PACA final sous format EXCEL avec la classe, comportant : Nom, Prénom, code ASA et numéro de licence pour mettre à jour les classements.

### **Article 6**

Tous les cas non prévus au présent règlement seront examinés par les Commissions concernées et soumis au Comité Directeur de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur.